

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2007

- reprend le projet d'aménagement des abords de la Mairie et précise qu'il consistera dans un premier temps, à l'aménagement d'un parc commémoratif à l'ouest de la Mairie où sera transféré le Monument aux Morts sis à Raclaz ainsi qu'à la création de places de stationnement à l'est, envisage le réaménagement de la Mairie, à plus long terme.

Le projet global nécessitant une acquisition de terrains en vue de la réalisation de cette opération d'aménagement public, approuve un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et un dossier d'enquête parcellaire réalisés par l'Etablissement Public Foncier; sollicite de Mr le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la D.U.P. et à l'enquête parcellaire.

- après avoir pris connaissance de la législation, décide d'augmenter les loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2008 comme suit :

- appartement école de Bloux (rez de chaussée)	164 euros
- appartement école de Bloux (étage)	200 euros
- appartement école de Raclaz	306 euros

- décide de reconduire les tarifs horaires pour l'intervention du matériel technique (auxquels il conviendra d'ajouter le coût horaire de l'agent intervenant) :

- tracteur nu	32 euros
- tracteur fauchage ou avec broyeur	38 euros
- tracteur déneigement	50 euros
- tracto pelle	38 euros
- broyeur seul	13 euros.

- maintient les tarifs actuels de photocopies :

- feuille A4 recto	0,15 euro
- feuille A4 recto-verso	0,20 euro
- feuille A3 recto	0,30 euro
- feuille A3 recto-verso	0,40 euro.

- reconduit le taux de 2,5 % pour la taxe locale d'équipement.

- en application de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, décide de répercuter sur les factures d'eau 2008 ; indique que cette taxe de 0,19 e/m3 sera applicable progressivement ainsi : 20 %, soit 0,038 €/m3 en 2008 ; 40 % en 2009 ; 60 % en 2010 ; 80 % en 2011 et plein taux en 2012.

- sollicite le SELEQ 74 pour installer quelques lampadaires à l'entrée de Jurens, afin de sécuriser l'arrêt de bus.

- prend connaissance du coût prévisionnel de l'ensemble des travaux relatifs à l'aménagement de la traversée du village de Bloux et envisage une réalisation par tranches dans les années à venir compte tenu de leur montant.

- enregistre une demande de Mme Aubel concernant la réalisation d'un plan d'évacuation du groupe scolaire.

- prend acte de la cessation de livraison de sapins de Noël pour l'école par l'Office National des Forêts et décide de prendre en charge celle-ci.
- décide de reporter au budget primitif 2008, l'analyse des demandes de mobilier scolaire transmises par Mmes Aubel et Banant.
- souhaite l'intervention d'une entreprise informatique pour l'installation d'un serveur et d'un répartiteur dans le groupe scolaire et retient l'offre Internet Pro « pack Ethernet » proposée par France Telecom Orange dont le forfait mensuel s'élève à 30,82 € HT.
- accepte la mise à disposition gratuite du logiciel « Base élèves » par l'Education Nationale.
- entend le compte rendu de la réunion concernant la création d'une éventuelle « zone agricole protégée » qui s'est déroulée à Vulbens ; souhaite repousser la création du périmètre de cette zone en attente de la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- confirme sa réponse positive à la demande de l'association gestionnaire de la future garderie du matin qui sollicite l'autorisation d'utiliser les locaux de l'école pour accueillir les enfants scolarisés dans la commune, entre 7h20 et 8h20 en période scolaire et souhaite avoir l'aval des enseignantes.
- décide de transférer l'extincteur qui est actuellement dans l'annexe de la ferme de Mme Denise Vuichard, dans le hall de la maison « Vincent » appartenant à Mme Saulnier Marie-Louise à Bloux.
- prend acte du montant de l'indemnité de conseil versée au Trésorier.
- est informé de l'évolution de la fièvre catarrhale ovine et du classement en zone réglementée de toutes les communes du canton.
- enregistre la levée préfectorale d'insalubrité d'un logement qui a été rénové à Jurens.
- prend note d'écoulements d'eau pluviale sur les routes de la Mairie, des Reffaz à Raclaz et de Cologny à l'entrée de Jurens et y palliera avant le gel.
- enregistre une nouvelle plainte relative à la divagation de chiens à Jurens.